

Délibération n°2014-155

**OBJET :           Instances communautaires - Décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs**

Le Président communique au Conseil communautaire les décisions du Président et du Bureau prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Concernant le Président :

- *Décision n°137/2014 du 10 novembre 2014* relative à la passation d'un contrat avec la société EURODIEX, dont l'objet est l'établissement des diagnostics amiante et plomb avant la vente des 22 et 24 avenue Jean Jaurès, à Brou sur Chantereine. La prestation prend effet à compter de la date de réception du courrier de notification par le titulaire. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 450 € HT pour toute la durée de la prestation, comprenant la visite sur site et la remise du rapport d'expertise, auquel il sera ajouté un montant de 70 € HT par prélèvement effectué si nécessaire sur des matériaux susceptibles de contenir des fibres d'amiante dans le cadre de l'établissement du diagnostic amiante.
- *Décision n°138/2014 du 10 novembre 2014* relative à la levée de l'option d'achat en décembre 2014 d'un scanner couleur auprès de la société CLUB BUREAUTIQUE, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'acte de l'engagement du marché CA 1154 « Location, maintenance et prestations annexes d'un scanner couleur A0 et maintenance, fournitures et prestations annexes de traceurs ». Le montant de cette option d'achat est de 350 € HT.
- *Décision n°139/2014 du 10 novembre 2014* relative à la à la passation d'un contrat avec la commune de Vaujours, dont l'objet est la mise à disposition de la piscine de Vaires-sur-Marne, pour la période du 4 novembre 2014 au 20 janvier 2015, les mardis, de 9h00 à 9h40, pour un montant de 196,50 € TTC par créneau.
- *Décision n°140/2014 du 10 novembre 2014* relative à la nécessité de modifier le lieu de la régie d'avances « Ecole de musique de Brou sur Chantereine », instituée par décision du Président du 17 novembre 2008. A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, la régie sera installée 1, place du 8 mai 1945, à Brou-sur-Chantereine (77). Les autres articles restent inchangés.
- *Décision n°141/2014 du 19 novembre 2014* relative à la passation d'un contrat avec le collège Beau Soleil de Chelles, dont l'objet est la mise à disposition de la piscine Robert Préault, à Chelles, pour la période du 3 février 2015 au 16 juin 2015, les mardis, de 9h00 à 9h40 et de 11h10 à 11h50, pour un montant de 85 € TTC par créneau, en bassins intérieurs.

## Conseil communautaire du 03 décembre 2014

- *Décision n°142/2014 du 19 novembre 2014* relative à la passation d'un contrat avec le collège Corot de Chelles, dont l'objet est la mise à disposition de la piscine Robert Préault, à Chelles, pour la période du 2 février 2015 au 15 juin 2015, les lundis, et du 4 février 2015 au 18 juin 2015, les mercredis, de 9h00 à 9h40, pour un montant de 85 € TTC par créneau, en bassins intérieurs.
- *Décision n°143/2014 du 19 novembre 2014* relative à la passation d'un contrat avec le collège Weczerka de Chelles, dont l'objet est la mise à disposition de la piscine Robert Préault, à Chelles, pour la période du 9 septembre 2014 au 27 janvier 2015, les mardis, de 9h00 à 9h40 et de 11h10 à 11h50, pour un montant de 85 € TTC par créneau, en bassins intérieurs.
- *Décision n°144/2014 du 19 novembre 2014* relative à la contraction d'un prêt auprès du Crédit Agricole Mutuel Brie-Picardie dans le cadre du financement des investissements pluriannuels de la Communauté d'agglomération, d'un montant de 4 348 000 €, d'une durée de 20 ans. Le montant des frais de dossier s'élève à la somme de 6 522 €.
- *Décision n°145/2014 du 19 novembre 2014* relative à la passation d'un contrat avec le collège Jean Jaurès de Brou-sur-Chantereine, dont l'objet est la mise à disposition de la piscine de Vaires-sur-Marne, pour la période du 3 février 2015 au 16 juin 2015, les mardis, de 9h00 à 9h45, pour un montant de 55 € TTC par créneau.
- *Décision n°146/2014 du 19 novembre 2014* relative à la passation d'un contrat avec le collège Maria Callas de Courtry, dont l'objet est la mise à disposition de la piscine de Vaires-sur-Marne, pour la période du 9 septembre 2014 au 10 février 2015, les mardis, de 11h10 à 11h50, pour un montant de 55 € TTC par créneau.
- *Décision n°147/2014 du 19 novembre 2014* relative à la passation d'un contrat avec le collège René Goscinny de Vaires-sur-Marne, dont l'objet est la mise à disposition de la piscine de Vaires-sur-Marne, pour la période du 9 septembre 2014 au 27 janvier 2015 et du 3 février 2015 au 16 juin 2015, les mardis, de 10h10 à 10h50, et du 10 septembre 2014 au 28 janvier 2015, les mercredis, de 8h55 à 9h35, pour un montant de 55 € TTC par créneau.
- *Décision n°148/2014 du 19 novembre 2014* relative à la passation d'un contrat avec le collège de l'Europe de Chelles, dont l'objet est la mise à disposition de la piscine Robert Préault, à Chelles, pour la période du 8 septembre 2014 au 26 janvier 2015, les lundis, de 9h00 à 9h40 et de 11h10 à 11h50, pour un montant de 85 € TTC par créneau, en bassins intérieurs.
- *Décision n°149/2014 du 26 novembre 2014* relative à la passation d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence avec la société Réalisation et Diffusion de Logiciels (distributeur exclusif), sise 18 rue Aristide Briand, à Bougival (78), dont l'objet est l'assistance, la maintenance et la fourniture de prestations annexes du progiciel « RHAPSODIE ». Il s'agit d'un marché à bons de commande d'un montant minimum de 5 000 € HT et d'un montant maximum de 50 000 € HT pour toute la durée du marché (reconductions comprises). Le marché prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015, reconductible tacitement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, par période d'un an, et ce jusqu'au 31 décembre 2018. Les prestations seront réglées par application des prix du bordereau de prix unitaires et s'appliqueront aux prestations réellement exécutées.

Conseil communautaire du 03 décembre 2014

Concernant le Bureau communautaire :

- *Décision n°031/2014, lors de sa séance du 5 novembre 2014, autorisant le Président de la Communauté d'agglomération à signer le marché CA 14-23 « Multirisque dommages aux biens », attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 9 octobre 2014, avec la société SMACL ASSURANCES, sise 141 avenue Salvador-Allende, à Niort (79). Le marché prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 4 ans ferme. Le marché est réglé sur la base d'une cotisation annuelle d'un montant de 25 764,89 € TTC*

- *Décision n°032/2014, lors de sa séance du 5 novembre 2014, relative à la passation d'un avenant n°2 au marché CA 12-52 « Nettoyement des marchés d'approvisionnement de la Communauté d'agglomération Marne et Chanteraine 2013-2016 », avec la société LOISEAU MARCHES, sise 147 boulevard d'Alsace Lorraine, à Le Perreux-sur-Marne (94), dont l'objet porte sur la substitution des droits et obligations de la SARL Marchés Publics Cordonnier au profit de la société Loiseau Marchés, ainsi que sur le remplacement de l'indice de révision de prix suite à sa récente suppression.*

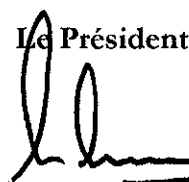

**Le Conseil communautaire,**

*Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,*

**PREND ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE  
POUR EXTRAIT CONFORME

Nombre de membres dont le Conseil Communautaire doit être composé : 43
Conseillers en exercice : 43
Conseillers présents : 31
Conseillers représentés : 10

Le Président,  
  
  
Jean-Pierre NOYELLES

Reçue en Sous-Préfecture de Torcy le  
Affichée le  
Chelles, le

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
G. Mamaty

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le  
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois